

Le Relecq Conduite  
23 rue de la Mairie 29480 LE RELECQ KERHUON  
Tél : 02.98.28.47.39  
Agrément : E0602964840  
[lerelecqconduite@sfr.fr](mailto:lerelecqconduite@sfr.fr)  
[www.le-relecq-conduite.com](http://www.le-relecq-conduite.com)



## Les stages post permis et réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis » (**entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis**) bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

### *Un stage post permis : pourquoi et pour qui ?*

**Ce stage ne peut avoir lieu que pour les conducteurs novices n'ayant pas perdu de points suite à une infraction depuis l'obtention de leur permis.**

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Cette formation d'une journée a donc pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

### *Réduction de la période probatoire*

**En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles et à 1 an et demi pour les conduites accompagnées ; ceci, sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.**